



Extrait du registre des délibérations
du bureau syndical
Séance du 6 mai 2022
Délibération n° B2022-08

Appel à projet
« planification énergétique territoriale »

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le six mai deux mille vingt deux, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR, reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC et de François HAMON
 - Collège Quimper Fousnant
 - Hervé HERRY
 - Thomas FEREC
 - Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
 - Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
 - Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
 - Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
 - Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés** : Pierrot BELLEGUIC, François HAMON, Marie-Claire HENAFF, Stéphane LE DOARE.

Appel à projet « planification énergétique territoriale »

Sur proposition du Président, Jacques MONFORT, Directeur du SDEF, présente au Bureau l'appel à projet pour des études de planification énergétique lancé cette année comme en 2019 et 2020 par le Conseil régional de Bretagne et l'ADEME.

Un schéma directeur des énergies est un document de planification établi de manière volontaire par un EPCI ou une AODE. Comme les PCAET, il vise à planifier la transition énergétique à l'échelle du territoire, en particulier le développement des énergies renouvelables.

Ce schéma permettrait au SDEF de :

- chiffrer les objectifs de mix énergétique du Finistère aux horizons 2035 et 2050, en particulier la production d'énergies renouvelables,
- identifier les projets permettant d'atteindre les objectifs de ce mix, et la contribution du SDEF à ces objectifs,
- anticiper et mesurer l'impact de ce mix sur les réseaux publics de distribution par un schéma de déploiement et d'optimisation des réseaux,
- accompagner les EPCI dans le volet Energie de leur PCAET : compléter leurs programmes d'actions par un volet opérationnel sur les EnR et un volet sur les réseaux.

Le soutien CRB / ADEME est de 60 %, plafonné à 50 000 €.

L'appel à projet s'adresse aux EPCI à fiscalité propre et aux syndicats d'énergie dès lors que la démarche s'apparente à un groupement d'EPCI (avec courrier de soutien des EPCI).

La date de dépôt de la prochaine session est le 16 septembre 2022. L'enveloppe totale s'élève à 500 k€, soit environ dix projets aidés.

Il est proposé d'élaborer un Schéma directeur des énergies pour les EPCI non couverts aujourd'hui par une étude :

- Pays de Morlaix : Morlaix Communauté, CC Pays de Landivisiau, Haut-Léon Communauté,
- Centre-Ouest Bretagne : Monts d'Arrée Communauté, Poher Communauté,
- Ouest-Cornouaille : Douarnenez Co, Haut-Pays Bigouden, Cap Sizun Pointe du Raz, Pays Bigouden Sud, Pays Fouesnantais,
- Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté.

Cette proposition permettrait de mutualiser le travail d'étude, de l'harmoniser entre les EPCI. La proposition serait que chaque EPCI puisse bénéficier d'un livrable de l'étude à son échelle (comme pour le SDIRVE).

Enfin, l'acquisition d'un outil de modélisation pourrait être faite à l'échelle de tout le territoire du SDEF et mis à disposition des EPCI qui le souhaitent.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise :

- le SDEF à participer à l'appel à projet du Conseil régional de Bretagne et de l'ADEME pour des études de planification énergétique,
- le Président à signer tout document relatif à la réponse à cet AAP.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF